

# Compte-rendu du conseil municipal

## - 27 Octobre 2025 -



*Commune de Saint Paul de Jarrat*

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 20 du mois d'octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIÉ**, Maire.

⇒ Présents :

- **TARTIÉ Michel, Maire,**

*(Par ordre alphabétique)*

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie et MOIOLA Laëtitia.
- Messieurs COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.

⇒ Absents représentés : Madame PRIOR Elisabeth et Monsieur ACED Philippe,

⇒ Absent excusé (non représenté) : Monsieur ESTAQUE Didier.

⇒ Madame MOIOLA Laëtitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 27 Août 2025 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2025-46 Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.
- 2025-47 Prêt CASI.
- 2025-48 ONF assiette des coupes 2026.

En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 27 août 2025 est validé.

\*\*\*

#### ⇒ **Gestion des coupes mise en place caméra ONF<sup>1</sup> :**

Comme discuté précédemment les aides de l'état ont évolué pour les plantations. La prise en charge est maintenant de 100% des dépenses. De ce fait il est proposé d'annuler la demande précédente et de déposer un nouveau dossier pour obtenir un financement à hauteur de 100%.

Afin de simplifier à la fois le suivi des mouvements sur les pistes, le suivi des chantiers et le comptage des camions qui enlèvent le bois, l'ONF sollicite la possibilité d'installer une à deux caméras supplémentaires. Ainsi équipés, l'ONF pourra décompter le nombre de camions chargés directement sur les vidéos et gérer les flux véhicules. A noter que le coût relatif à l'installation d'une caméra supplémentaire est à charge exclusive de l'ONF de même que la gestion de cet équipement.

En l'absence de question Monsieur le Maire soumet, le financement des plantations et l'autorisation pour l'ONF d'installer des caméras supplémentaires, au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

#### ⇒ **Modification mutuelle agents :**

Une évolution du cadre légal et réglementaire a amené le Centre de Gestion de l'Ariège à faire de nouvelles propositions mutuelles. A ce jour pour les collectivités peuvent proposer une mutuelle mais cela n'est pas une obligation. Afin que la commune puisse prendre en charge une partie de la cotisation mutuelle il faut que le contrat de mutuelle soit conventionné. Après examen, le Centre de Gestion a négocié et retenu la proposition de Prévifrance.

Un contrat global va être proposé aux agents tout en leur laissant la possibilité d'y adhérer. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge 50% de la cotisation individuelle sur le contrat niveau 1 et niveau 2 isolé. Ainsi, sur le contrat niveau 2 la couverture est déjà d'un très bon niveau pour les salariés, meilleure que la couverture qu'ils avaient précédemment et la participation de la commune serait légèrement supérieure à la prise en charge précédente. En revanche cette prise en charge étant basé sur 50% du coût, elle sera indexée sur les futures augmentations.

Si le salarié souhaitait adhérer au contrat niveau 3 la participation sera limitée à 50% du niveau 2 isolé..

Le débat est ouvert.

Est soumis au vote :

Article 1 : La mise en place du contrat groupe auprès de CDG

Article 2 : La validation de la prise en charge de 50% de la cotisation contrat isolé sur les niveaux 1 et 2.

Article 3 : La validation de la prise en charge limitée à 50% de la cotisation du contrat isolé niveau 2 pour les salariés souhaitant adhérer au niveau 3.

Article 4 : Laisser la possibilité aux salariés de pouvoir adhérer au contrat duo ou famille à leur frais pour la partie autre que la cotisation salarié isolé.

Article 5 : Le fait de laisser libre les salariés d'adhérer ou pas à ce contrat.

Article 6 : D'inscrire au budget les sommes nécessaires à cet effet

Article 7 : De donner tout pouvoir à M le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La prise en charge de la mutuelle comme définie ci-dessus est soumise au vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

<sup>1</sup> Office National des Forêts.

## ⇒ Achat parcelle Monsieur LLOP pour l'€ symbolique :

Monsieur LLOP possède une petite parcelle de 97 m<sup>2</sup> sur la route de la Tuilerie, une anomalie de plus lorsque les routes ont été créées et générée par de mauvais alignements ou des rétrocessions qui n'ont jamais été menées à leur terme. A noter qu'il y en a un peu partout sur les communes.

Monsieur LLOP propose de nous céder cette parcelle pour l'euro symbolique.

Afin de régulariser cet écart, il est proposé :

Article 1 : D'acheter la parcelle B 2007 d'une superficie de 97 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 € (*un euro*)

Article 2 : De prendre en charge les frais d'actes afférents à cet achat

Article 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la conclusion de ce dossier.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

## ⇒ Demande de subvention bike park / finalisation :

Le coût des travaux n'a pas évolué.

Dépenses Hors Taxe :

- Travaux électricité = 3 382.40€ (*Trois-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros quarante centimes*)
- Travaux eau = 1 600.00€ (*Mille-six-cents euros*)
- Travaux terrassement = 32 787.99€ (*Trente-deux-mille-sept-cent-quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-dix-neuf centimes*)
- Abri vélo = 28 117.70€ (*Vingt-huit-mille-cent-dix-sept euros soixante-dix centimes*)
- Permis de construire = 2 000.00€ (*Deux-mille euros*)
- Prestation diverses et panneautage = 7 000.00€ (*Sept-mille euros*)
- Mise en œuvre = 18 710.00€ (*Dix-huit-mille-sept-cent-dix euros*)

**TOTAL = 93 598.09€** (*Quatre-vingt-treize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros neuf centimes*)

En revanche les subventions ont évolué :

Recettes Hors Taxe :

- Subvention agglomération FOIX-VARILHES = 6 113.50 € (*Six-mille-cent-treize euros cinquante centimes*)
- Subvention département = 18 241.62 € (*Dix-huit-mille-deux-cent-quarante-et-un euros soixante-deux centimes*)
- Subvention région = 14 377.62 € (*Quatorze-mille-trois-cent-soixante-dix-sept euros soixante-deux centimes*)
- Subvention état DETR<sup>2</sup> = 28 079.43€ (*Vingt-huit-mille-soixante-dix-neuf euros quarante-trois centimes*)
- Reste à charge = 26 785.93€ (*Vingt-six-mille-sept-cent-quatre-vingt-cinq euros quatre-vingt-treize centimes*)

**TOTAL = 93 598.09€** (*Quatre-vingt-treize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros neuf centimes*)

<sup>2</sup> Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Il est proposé d'acter ce plan de financement afin de demander les subventions mobilisables évoquées sur ci-dessus.

Il est soumis au vote :

Article 1 : De valider les travaux présentés à partir de la maquette  
Article 2 : D'acter le budget alloué à ce projet et de l'inscrire au budget 2026

Article 3 : De demander les subventions listées ci-dessus

Article 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la conclusion de ce dossier.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

### **Questions et informations diverses :**

- Madame MITRECEY informe qu'actuellement l'eau a un goût chloré fort prononcé particulièrement désagréable. D'autres conseillers demeurant dans divers quartiers de la commune confirment avoir constaté ou constater actuellement le même problème. Monsieur le Maire évoque un possible problème de dosage et s'engage à faire remonter l'information auprès du service compétent, en l'occurrence le SMDEA<sup>3</sup>.
- Madame MITRECEY déplore la persistance de stationnements anarchiques des grumiers au niveau de la voie latérale qui impactent non seulement la circulation mais aussi la sécurité. Monsieur le Maire prend note et fera remonter aux équipes dirigeantes de la scierie les problèmes de sécurité que cela pose ainsi qu'au département qui gère cette route.
- Madame MITRECEY exprime qu'un des trottoirs de la zone commerciale (à proximité du centre de soins esthétiques) revêt une forme pointue et ressort sur la voie de circulation. Monsieur le Maire de préciser qu'il a vocation à protéger la place de parking et qu'effectivement il peut surprendre en cas d'inattention. Ce constat ayant été déjà porté à sa connaissance, Monsieur le Maire propose un marquage à la peinture pour plus de visibilité.

**\*\*\* La séance est levée à 20h55 \*\*\***

---

<sup>3</sup> Syndicat Mixte Départemental des Eaux de de l'Assainissement.